

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de ST HILAIRE LE GRAND  
séance du 05/09/2022

<b>Date de la convocation</b> 01/09/2022	L'an 2022 et le cinq septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Antonia PAQUOLA , Maire
<b>Date d'affichage</b> 01/09/2022	
<b>Nombre de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 11 En exercice : 10 Votants : 10	Présents : Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes : GILLET Odile, THIEBAULT Lydie, MM : BEAULANDE Gilles, DELANERY Sébastien, GILLET Jean-Michel, LEBÈGUE François, PIET Jean-François.  Absents : Mme Caroline METZGER ayant donné pouvoir à Mme Lydie THIÉBAULT, M. Pascal APPERT ayant donné pouvoir à Mme Antonia PAQUOLA.  Secrétaire : M. Gilles BEAULANDE
Réf : 2022-09-04	Objet de la délibération : <b>APPEL AUX COMMUNES – ACOMPTE POUR LE PERISCOLAIRE</b>
<b>A l'unanimité</b>	Mme le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le versement de la participation des communes pour le fonctionnement du périscolaire.
Pour : 10	Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Contre : 0	DECIDE :
Abstentions : 0	<ul style="list-style-type: none"><li>- De procéder à la demande de 3 acomptes par an à :</li><li>- la commune de Jonchery sur Suipe d'un montant de 1 100€, soit un montant total de 3 300€.</li><li>- La commune de Souain Perthes les Hurlus d'un montant de 1 800€ soit un montant total de 5 400€.</li></ul>
	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
	Pour copie conforme : En mairie
	Le Maire, Antonia PAQUOLA
	 Antonia PAQUOLA
	ANTONIA PAQUOLA 2022.09.08 17:19:44 +0200 Ref:20220908_163203_1-1-O Signature numérique le Maire